

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

#### LES GISEMENTS SOUS-MARINS DE PÉTROLE ET DE GAZ DE L'EST—L'INCLUSION DU QUÉBEC DANS LE PROJET D'ENTENTE FÉDÉRALE-PROVINCIALE—LE CAS DES AUTRES PROVINCES

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, ma question au premier ministre porte sur la partie de sa déclaration sur l'énergie de jeudi soir dernier, où il a parlé d'un accord à conclure avec les provinces atlantiques au sujet de l'exploitation des ressources sous-marines. Précédemment, il avait toujours nommé le Québec en même temps que les provinces atlantiques. Est-ce par inadvertance que le premier ministre n'a pas mentionné le Québec jeudi, quand il a parlé d'un accord, ou cherche-t-on maintenant à conclure un accord distinct avec les provinces atlantiques?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Non, monsieur l'Orateur. L'accord que nous espérons conclure s'appliquerait, bien sûr, à tout le Canada car toutes les provinces, sauf deux, ont des régions côtières. Il s'agit de savoir comment en venir à un accord. Depuis deux ans environ, nous travaillons avec les cinq provinces de l'extrémité est, le Québec plus les provinces de l'Atlantique, et nous aimerions poursuivre les travaux de la même façon. Je n'ai certes pas voulu laisser entendre autre chose dans ma déclaration de jeudi. On sait peut-être que l'une des cinq provinces, qui n'est pas le Québec, ne voudra peut-être pas faire partie du groupe, mais je ne dois pas parler en son nom. Au niveau fédéral, nous voudrions conclure un accord avec les cinq provinces.

**M. Stanfield:** Vu l'importance évidente de la mise en valeur de ressources sous-marines possibles de pétrole, le premier ministre indiquerait-il quels délais il fixe pour préparer la conclusion d'un accord sur les droits miniers et pétroliers au large des côtes?

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, je ne puis évidemment annoncer quel sera le calendrier, car cela dépend des cinq autres gouvernements provinciaux. Nous aurions désiré régler la question il y a un an; l'été dernier, j'ai cru que nous étions près d'y arriver lorsque nous avons convenu qu'il ne fallait pas passer trop de temps à discuter de l'aspect constitutionnel de la propriété, mais que nous devions nous attaquer aux problèmes de l'administration et de la division des bénéfices. La discussion commencée il y a un an et demi s'est poursuivie jusqu'au moment où, au printemps dernier, nous avons présenté aux provinces un plan d'action pour résoudre ce difficile problème, qui, croyions-nous, les satisfèrait. Toutefois, on m'a dit qu'une des provinces s'est refusée à suivre les autres, et je crois qu'à l'heure actuelle ces dernières cherchent à mettre quelque chose au point ensemble. Ces deux derniers mois, j'ai correspondu avec certaines des cinq provinces de l'extrême Est et je leur ai demandé sans détour si elles voulaient négocier en groupe ou isolément, car nous voulons en finir avec cette affaire. J'attends une réponse.

### Questions orales

**M. Stanfield:** Pour faire suite à la réponse du premier ministre à ma première question, soit que le gouvernement cherchait à obtenir l'accord de presque toutes les provinces même si les discussions avec les cinq provinces de l'Est allaient bon train, dois-je en conclure qu'un accord entre le gouvernement du Canada, Québec et les quatre provinces atlantiques nécessiteraient quand même d'autres discussions avec les autres provinces, telle la Colombie-Britannique, avant qu'on en arrive à un accord final?

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, selon la nature de l'accord auquel nous voulons arriver, et elle peut varier, il serait juste de dire que notre position, en règle générale, est de discuter de la question avec chacune des provinces. Le chef de l'opposition se rappellera qu'à l'automne 1969, la position que nous avons adoptée vis-à-vis des provinces était que nous voulions conclure un accord à l'amiable, par des discussions et une entente politiques. Telle est toujours notre position. Lorsque nous nous sommes rendus compte que notre proposition de 1969 ne donnait pas suffisamment de résultats, et que certaines provinces l'avaient acceptée mais qu'elles étaient loin de constituer la majorité, nous avons consenti à négocier avec les cinq provinces Atlantiques puisque le cas de la Colombie-Britannique avait déjà été réglé en cour. Après ce règlement, M. Pearson et moi-même avons déclaré que nous désirions toujours conclure une entente politique et non pas simplement agir sous le coup d'une décision de la Cour suprême. Telle est encore notre position, mais nous n'accordons certainement pas une priorité à des entretiens avec la Colombie-Britannique, car les tribunaux ont déjà statué sur ce cas. Telle n'est pas la situation, évidemment, dans le cas des provinces les plus à l'Est.

**M. Forrestall:** Qu'en est-il du 50 p. 100?

**M. Trudeau:** Vous avez un problème?

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Il me faut peut-être à ce point des délibérations rappeler aux députés qu'en conformité d'un ordre de la Chambre, nous n'avons que 20 minutes pour la période des questions. Cela étant, nous devrions passer ces 20 minutes à poser autant de questions et à faire autant de réponses que possible. Je vais accorder la parole au député de Qu'Appelle-Moose Mountain qui désire poser une question supplémentaire, mais nous devrions, dans le temps qui reste, poser le moins de questions supplémentaires que possible.

● (1420)

#### LES GISEMENTS PÉTROLIERS ET GAZIERS DU PLATEAU CONTINENTAL—LES NÉGOCIATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES—LA MODIFICATION DE CERTAINES LOIS RELATIVES AUX FRONTIÈRES PROVINCIALES

**L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. L'offre du gouvernement fédéral aux provinces dans le cadre de ces négociations comporte-t-elle un amendement à la loi sur les frontières du Québec, à la loi sur les frontières de l'Ontario et à la loi sur les frontières du Manitoba?